



Paris, le 22 janvier 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Pierre BLAZY

Député du Val d'Oise - Maire de Gonesse

### TRANSPORT AERIEN

#### **Aéroport Paris-Charles-de-Gaulle**

reprise de la discussion sur les vols de nuit

«Le groupe de travail mis en place par le Préfet de région Ile-de-France doit déboucher sur des mesures concrètes de réduction des nuisances aériennes entre 22h et 6h sur la plateforme Paris-Charles-de-Gaulle»

(J.P. Blazy)

Dans le cadre de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle qui s'est tenue hier, **le Préfet de région Ile-de-France a retenu la proposition que j'ai formulée aux côtés de plusieurs élus et associations de riverains : la reprise de la discussion sur les vols de nuit entre l'ensemble des parties prenantes (professionnels de l'aéronautique, élus et associations)**. En effet, celle-ci avait été interrompue en 2012 au sein du groupe de travail national « Vols de nuit » piloté par l'ACNUSA.

Certes, les intérêts contradictoires sont parfois difficiles à concilier. Pour autant, j'observe que nos voisins européens ont déjà pris des mesures visant à mieux protéger les populations riveraines. L'étude épidémiologique DEBATS qui permettra d'évaluer l'impact sanitaire des vols de nuit sur les populations est un indicateur qui doit pousser l'ensemble des acteurs à réussir cette négociation.

**Contact presse** : Arnaud Platel - 01.40.63.48.29

**L'objectif souhaitable serait d'aboutir à une réduction significative et négociée, selon une approche équilibrée qui tienne compte à la fois du volet économique, social, environnemental et sanitaire, à une réduction significative des nuisances aériennes entre 22h et 6h sur la plateforme.**

Le Préfet a ainsi annoncé la constitution prochaine d'un groupe de travail réunissant les différents collèges de la CCE et présidé par un membre du corps préfectoral. Son agenda et la méthode de travail devront être précisés.

**Au-delà de ce groupe de travail, il appartiendra au gouvernement de donner une orientation politique nouvelle et je m'y emploierai, car je me refuse comme d'autres à ce que le statu-quo actuel perdure.** En effet, si Paris-Charles-de-Gaulle a enregistré une baisse du nombre total de mouvements annuels (-4,1%) en 2013, ce phénomène affecte les creux de la journée. Entre 22h et 6h, le nombre de mouvements a progressé de +0,5% car les pointes de trafic liées au fonctionnement du hub du soir (22h-0h) et du matin (5h-7h) restent saturées.